

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2024

VALORISER LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 2301)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1

présenté par

M. Chauche, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 5 :

« 2° À la dernière phrase, le mot : « quinze » est remplacé par le mot : « trente ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous proposons de maintenir dans la loi une limite de durée annuelle des activités à accomplir dans la réserve communale de sécurité civile.

La présente proposition de loi, dans son article 1er, propose de supprimer la limite de 15 jours par année civile, actuellement prévue à l'article L724-4 du code de la sécurité intérieure. Un tel déplafonnement total nous semble excessif, voire pouvant amener à une professionnalisation de bénévoles qui n'ont pas vocation à remplacer les forces de sécurité civile professionnelle dont les effectifs sont aujourd'hui insuffisants.

Rappelons que selon une analyse d'Eurostat publiée en août 2023, la France arrive en tête des réductions d'effectifs de pompiers : nous avons perdu près de 5 500 pompiers entre 2021 et 2022.

Pourtant leurs interventions sont en hausse : en 2021, les sapeurs-pompiers ont effectué près de 4 680 900 interventions (+9 %) selon Sapeurs pompiers de France et entre 2005 et 2021 le nombre d'interventions des SDIS a augmenté de 29,7%.

Afin de maintenir un plafond de journées par an pour les réservistes, tout en permettant son augmentation, nous proposons une limite de 30 jours par année civile, soit un doublement du droit actuel.